# Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes d'avril à juin 2013

#### Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations  Montant maximal (2013)		Nombre de prestations Janvier 2013		Montants versés Janvier 2013	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)	1 012,50 \$	1 012,50 \$	4 289 107	1 531 767	2 291,5 M\$	732,6 M\$
Prestations après - retraite (RPC) (à l'âge de 65 ans)*	25,31 \$		Non disponible		Non disponible	
Supplément de rente de retraite (RRQ)**		19,42 \$		274 386		4,7 M\$
Invalidité	1 212,90 \$	1 212,87 \$	329 988	70 528	282,3 M\$	65,4 M\$
Survivant – moins de 65 ans	556,64 \$	(voir note 1)	233 643	74 363	89,1 M\$	49,1 M\$
Survivant – 65 ans et plus	607,50 \$	607,50 \$	825 012	283 494	256,3 M\$	88,3 M\$
Total – prestations de survivant			1 058 655	357 857	345,3 M\$	137,4 M\$
Enfant de cotisant invalide	228,66 \$	72,60 \$	81 247	7 539	18,6 M\$	0,8 M\$
Enfant de cotisant décédé	228,66 \$	228,66 \$	66 605	14 461	15,2 M\$	3,3 M\$
Décès (prestation maximale - paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	10 234	4 563	23,2 M\$	11,2 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ			5 835 836	1 986 715	2 976,2 M\$	950,7 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	1 012,50 \$	1 012,50 \$	748 709	234 588	570,5 M\$	161,0 M\$
• survivant/invalidité	1 212,90 \$	Sans objet	14 522	2 521	14,3 M\$	2,8 M\$
Total – prestations combinées			763 231	237 109	584,8 <b>M</b> \$	163,8 M\$

<sup>\*</sup>Toute personne âgée de moins de 70 ans travaillant à l'extérieur du Québec et recevant une prestation de retraite du RPC ou du RRQ peut verser des cotisations au RPC qui seront appliquées à la prestation après-retraite (PAR), prestation versée à vie, pleinement indexée, et qui augmentera votre revenu à la retraite. Si vous êtes âgé de 60 à 65 ans et que vous touchez une pension de retraite du RPC ou du RRQ, ces cotisations sont obligatoires. Si vous avez 65 ans ou plus, mais moins de 70 ans, vous pouvez choisir de cotiser ou non. Si vous avez versé, des cotisations au RPC pour la PAR en 2012, la PAR commencera à être versée l'année suivante à partir de 2013. Pour plus de renseignements, consultez le site Web de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/changementsrpc.

## Montants des prestations d'invalidité et de survivant

	Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	453,52 \$	759,38 \$	1 212,90 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	176,95 \$	379,69 \$	556,64 \$
RRQ, prestations d'invalidité	453,49 \$	759,38 \$	1 212,87 \$
Note 1 – Détail des prestations du RRQ			
RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
• non invalide, sans enfant	116,14 \$	379,69 \$	495,83 \$
• non invalide, avec enfant	421,07 \$	379,69 \$	800,76 \$
• invalide	453,49 \$	379,69 \$	833,18 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans	453,49 \$	379,69 \$	833,18 \$

## Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Retraite: 25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des cinq dernières années

Invalidité: (prestation de retraite x 0,75) + montant uniforme (453,52 \$)

Survivant: moins de 65 ans : (prestation de retraite x 0,375) + montant uniforme (176,95 \$)

65 ans et plus: prestation de retraite x 0,60

Après - Retraite: 1/40 de la prestation retraite



<sup>\*\*</sup>Si vous travaillez au Québec et que vous recevez une prestation de retraite du RPC ou du RRQ, vous pourriez cotiser au supplément de rente de retraite du RRQ. Si vous êtes admissible, le supplément de rente de retraite du RRQ sera versée automatiquement l'année suivante. Le nombre et les montants versés sont inclus dans la prestation de retraite.

# Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes d'avril à juin 2013

## Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations Avril à juin 2013 Janvier 2013

	Montant maximal <sup>1</sup>	Revenu annuel limite <sup>2</sup>	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires <sup>2</sup>	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse <sup>3</sup>	546,07 \$	Sans objet		5 181 584	2 671,0 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
Célibataire	740,44 \$	16 560 \$	4 496 \$	1 031 822	517,3 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
• ne reçoit pas de pension de la SV	740,44 \$	39 696 \$	8 992 \$	86 553	41,6 M\$
• reçoit une pension de la SV	490,96\$	21 888 \$	7 456 \$	553 111	175,0 M\$
• reçoit l'Allocation	490,96\$	39 696 \$ <sup>4</sup>	7 456 \$	60 658	24,7M\$
Total – SRG <sup>5</sup>				1 732 144	758,6 M\$
Allocation	1 037,03 \$	30 672 \$	7 456 \$	60 654	25,7 M\$
Allocation au survivant	1 161,01 \$	22 320 \$	4 496 \$	27 187	16,9 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant <sup>5</sup>				87 841	42,6 M\$

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations. Pour plus de renseignements, consultez le site Internet de Service Canada au **www.servicecanada.gc.ca/aines**.

### SV - Dépenses prévues en 2013-2014

SV	SRG	Allocations	Total	
32 352 M\$	9 735 M\$	547 M\$	42 634 M\$	

#### RPC et RRQ - Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2013)	51 100,00 \$	51 100,00 \$
Exemption de base annuelle (2013)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 356,20 \$	(5,1 %) 2 427,60 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 4 712,40 \$	(10,2 %) 4 855,20 \$
Solde du compte (mars 2012)	165 517 M\$	36 452 M\$
Cotisations (2011-2012)	38 250 M\$	11 172 M\$
Nombre de cotisants (2010)	12,7 millions	3,8 millions
Taux d'indexation (janvier 2013)	1,8 %	1,8 %

### RPC et RRQ - Dépenses prévues en 2013-2014

RPC RRQ 37 676 M\$ 12 100 M\$

Légende : M\$ = millions de dollars

Service Canada En vigueur en avril 2013 ISP-2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2013 se situe entre 70 954 \$ et 114 640 \$.

 $<sup>^4</sup>$  L'Allocation cesse d'être payée à 30 672 \$ et le SRG cesse d'être payé à 39 696 \$ .

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les chiffres était arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.